


SECTION 1. IDENTIFICATION	
Identificateur du produit	Polyaspartique industriel PE700235 - Comp. B
Autres moyens d'identification	N.D.
Usage recommandé	Revêtement polyurée aliphatique
Restrictions d'utilisation	Inconnu
Identificateur du fournisseur	SCI COATINGS INC. 2821 Boulevard Le Corbusier Laval, Québec Canada H7L 4J5 www.scicoatings.com
No. 24 -hres	Numéro d'urgence 24 heures au Canada (CANUTEC): (613) 996-6666
SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
Classification	
Toxicité aiguë Orale et Cutanée Catégorie 4	
Irritation cutanée catégorie 2	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1	
Sensibilisation cutanée Catégorie 1	
Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 1	
Liquides pyrophoriques Catégorie 1	
Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)	
Attention	
	Mention de danger
	H302 + H312: Nocif en cas d'ingestion ou de contact avec la peau.
	H315: Provoque une irritation de la peau.
	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
	H361: Susceptible d'endommager la fertilité ou l'enfant à naître.
	Conseil(s) de prudence
	Prevention:
	P201: Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
	P202: Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.
	P261: Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou le jet.
	P264: Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les autres zones exposées après manipulation.
	P270: Ne pas boire ni fumer lorsque vous utilisez ce produit.
	P272: Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être retirés du lieu de travail.
	P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection.
	P402 + 405 + P235: Entreposer dans un endroit frais et sec.
	P411: Conserver à une température ne dépassant pas le point de congélation.
	P391: Nettoyer les déversements.
	P501: Éliminer le contenu / conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales. Intervention: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
	P308 + P313: si exposé ou concerné: Consulter un médecin.
	P310: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
	P330: Rincer la bouche.
	P302 + P352: en cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent et si c'est facile à faire. Continuer à rincer.
	P313 + P333 + P337: Consulter un médecin: En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée ou si l'irritation oculaire persiste.
	Autres dangers:
	Tenir à l'écart des enfants et des animaux

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	Concentration (%)*	Numéro EC
Homopolymer of HDI	28182-81-2	45-80	500-060-2
Hexamethylene diisocyanate	822-06-0	0.1-0.15	212-485-8

* Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) page(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation:

Amener le patient à l'air frais. Administrer le bouche à bouche si le patient ne respire pas. Consulter un médecin Immédiatement.

Contact avec la peau

Rincer à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou si vous ressentez un malaise.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Donner deux verres d'eau pour la dilution. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation:

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.

En cas de contact avec la peau:

Nocif en cas de contact avec la peau. Provoque une irritation de la peau. L'exposition peut provoquer une réaction allergique.

En cas de contact avec les yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

En cas d'ingestion:

L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Instructions particulières:

Si un médecin ou une assistance médicale est nécessaire, apporter avec soi le contenant ou l'étiquette.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, mousse appropriée, jet d'eau, poudre chimique sèche.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Le gaz ammoniac peut être libéré à des températures élevées. En cas de combustion incomplète, une formation accrue d'oxydes d'azote (NOx) est à prévoir. Une combustion incomplète peut former du monoxyde de carbone. Peut générer de l'ammoniac gazeux. Peut produire des gaz toxiques d'oxyde d'azote. La combustion produit des fumées nocives et toxiques. Le personnel doit être évacué. Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

En tant que précaution générale, prenez des précautions individuelles pour ne pas respirer les gaz, les vapeurs ou les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. En cas d'urgence, évacuer tout personnel inutile.

En tant que précaution pour l'environnement, éviter les déversements dans les égouts, les eaux publiques et ne pas faire pénétrer dans le sol.

Méthodes et matériaux pour le l'entreposage et le nettoyage

Pour l'entreposage, assurer une ventilation adéquate et absorber tout déversement avec des liants liquides inertes et éliminer les déchets en toute sécurité.

SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Porter une protection respiratoire lors de la manipulation. Éviter le contact corporel avec le récipient ou le contenu, à moins de porter un équipement de protection individuelle approprié. Porter une protection respiratoire lors de la manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions de sûreté en matière d'entreposage
Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver entreposer conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE



Paramètres de contrôle
Tous les vêtements de protection doivent être propres et disponibles pour s'habiller avant le travail. Les mesures d'ingénierie ou les contrôles et les recommandations d'EPI ne sont que des lignes directrices et peuvent ne pas s'appliquer à chaque situation. Données non disponibles. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les exigences correspondantes sous <http://www.ccohs.ca/topics/hazards/chemical/chemicals/>

Contrôles d'Ingénierie appropriés
Ventilation locale requise. L'air d'appoint doit être fourni pour équilibrer l'air qui est éliminé par une ventilation locale ou générale. Prévoir une ventilation suffisante pour maintenir les vapeurs en dessous de la limite d'exposition permise. Des fontaines d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. S'assurer que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Mesures de protection individuelle

Mesures générales
Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Si les vêtements entrent en contact avec du matériel, ne pas le laisser sortir du lieu de travail. Nettoyez les mains et la peau exposée après le travail et avant les pauses.

Protection des yeux et du visage
Utiliser des lunettes de sécurité hermétiquement fermées ou des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux qui sont résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau
Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques. Porter des vêtements imperméables, si nécessaire, afin de ne pas entrer en contact avec le produit.

Protection des voies respiratoires
En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide Clair
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion/congélation	Environ 140 °C
Point initial	Non disponible
Point d'éclair	>194°C
Taux d'évaporation	N.D (acétate de butyl = 1) N.D (acétate de butyl = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible
Limites supérieures d'inflamabilité ou d'explosibilité.	Non disponible
Limites inférieures d'inflamabilité ou d'explosibilité.	Non disponible
Tension de vapeur	Acétate de butyl: 15°C @ 20°C Isocyanate: 5.2 x 10-9 @ 20°C
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative (eau=1)	1.13-1.14
Solubilité dans l'eau	Insoluble. Réagit lentement avec l'eau pour libérer du gaz CO2.
Coéfficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	En présence d'humidité et en contact avec d'autres matériaux qui réagissent avec les isocyanates, ou à des températures supérieures à 177 °C, cela peut provoquer une polymérisation. Évitez la chaleur, les étincelles et les flammes.
Condition à éviter	Éviter la lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées et basses.
Matériaux incompatibles	Eau, amines, acides et bases fortes, alcools et alliages de cuivre.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'azote, oxydes de carbone.
SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES	
Voies d'administration probables	Inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux, ingestion.
Toxicité aiguë	Oral: Nocif en cas d'ingestion. Cutané: Nocif par contact avec la peau.
Données LD50 and LC50 Data	Non disponible
Corrosion/Irritation cutanée	Provoque une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition	Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires
Danger par aspiration	Non classé en fonction des données disponibles.
Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées	Peau, yeux, système nerveux central, système respiratoire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut irriter les muqueuses, les yeux, le nez et les voies respiratoires. Peut provoquer une crise d'asthme chez les personnes ayant une hyperréactivité bronchique préexistante. L'exposition à des concentrations élevées peut entraîner une bronchite, un spasme bronchique et un œdème pulmonaire. Les effets sont généralement réversibles. Peut causer C.N.S. Dépression avec des symptômes de nausées, étourdissements, somnolence, étourdissements, perte de coordination.
Cancérogénicité	Inconnu
Toxicité pour la reproduction	Susceptible d'affecter la fertilité ou l'enfant à naître.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classés
Effets d'interaction	Non classés
SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES	
Écotoxicité (données aquatique et terrestre)	Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012
Persistence et dégradation	Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012
Potentiel de bioaccumulation	Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012
Mobilité dans le sol	Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012
Autres effets nocifs	Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012

SECTION 13.	DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION
	<p>Méthodes d'élimination des déchets Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.</p>
SECTION 14.	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
	<p>Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD MATIÈRES NON RÉGLEMENTÉES</p>
	<p>UN number; Proper shipping name; Class(es); Packing group (PG) of the 49 CFR (USA) MATIÈRES NON RÉGLEMENTÉES</p>
	<p>Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais) MATIÈRES NON RÉGLEMENTÉES</p>
	<p>Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais) MATIÈRES NON RÉGLEMENTÉES</p>
	<p>Précautions spéciales (transport/déplacement) MATIÈRES NON RÉGLEMENTÉES</p>
	<p>Dangers environnementaux (IMDG ou autre) MATIÈRES NON RÉGLEMENTÉES</p>
	<p>Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité) MATIÈRES NON RÉGLEMENTÉES</p>
SECTION 15.	INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATIONS
	<p>Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (REACH) (as amended). Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures (as amended). Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015.</p>

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS	
Date de la plus récente version révisée	25 octobre 2023
Indicateurs de révision	L'ensemble du MSDS a été modifié en août 2020 pour être conforme au SIMDUT 2015 qui intègre le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pour les lieux de travail au Canada. (REACH), Annexe 11, modifié par le règlement (UE) No 2020/878-France.
Référence	1. Fiches d'information CHOHS Septembre 2016 © CCHST 2016 2. Fiche (s) de sécurité du (des) produit (s)
Abréviations	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
DSL	Domestic substances List
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Avis: Les faits énoncés et les recommandations faites concernant l'utilisation de ce produit sont basés sur des informations responsables. Aucune garantie d'exactitude n'est faite. Avant d'utiliser, déterminer la convenance de l'utilisation prévue du produit. L'acheteur assume tous les risques et responsabilités pour les pertes, dommages ou dépenses, directement ou indirectement, résultant de la manipulation ou de l'utilisation du produit ou de toute autre cause. Toutes les recommandations sont faites à condition que Passeport Élite ne soit pas responsable des dommages résultant de son utilisation puisque Passeport Élite ne peut pas contrôler les conditions dans lesquelles le produit sera transporté, stocké, manipulé ou utilisé par l'acheteur.